

# POLITIQUE ACHATS DE LA FONDATION JOHN BOST

Plusieurs types d'achats réalisés régulièrement (produits, matériel, travaux, logiciels, etc...) représentent un volume non négligeable en quantité et en valeur pour l'ensemble des établissements de la Fondation JOHN BOST.

C'est pour cela qu'une politique Achats a été définie afin de garantir:

- **la neutralité** dans la sélection de nos fournisseurs, choisis de manière objective et transparente ;
- **l'équité** dans l'accès à nos marchés reposant sur des principes de concurrence libre et loyale, donnant à tous les mêmes opportunités ;
- **l'efficacité**, en étant force de proposition et soutien opérationnel auprès des différents établissements et services, par l'étude de besoins et de marchés, les conseils relatifs à l'efficacité opérationnelle basés sur des solutions adaptées ;
- **la sécurité** opérationnelle, juridique, contractuelle et le respect des normes ou protocoles particuliers d'application;
- **la responsabilité**, avec l'intégration des engagements sociaux et environnementaux dans la conduite de nos achats.

Une politique Achats a été décidée par le Conseil d'Administration, permettant d'effectuer des économies d'échelles, d'avoir une sélection qualitative des produits ou des prestations des fournisseurs, de respecter la législation dans une démarche qualité cohérente, partagée et portée par les services transversaux

Pour les établissements de la Fondation, cette politique Achats permet de surcroît la continuité et la sécurité de la fourniture de produits et prestations.

Un premier axe émergent de la réorganisation de la Fondation est la structuration des achats avec la création d'un pôle d'activité achats. Pôle qui valide l'ensemble des processus achats pour la Fondation John Bost en tant que :

- Responsable Achats unique de la FJB, auprès des organismes financeurs
- Garant du respect et de l'application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 sur l'ensemble des achats (logistique, contrats de maintenance, travaux, informatique, médical, médicaments, matériel,

parc roulant, logiciel, diverses prestations,....) par la signature de ces contrats.

Un deuxième axe, fixé par le Conseil d'Administration, est la centralisation des achats qui favorise une réelle négociation de prix et revêt un caractère de solidarité entre les établissements de la Fondation.

En conséquence, tous les achats de tous les établissements de la Fondation JOHN BOST relevant de marchés nationaux, ainsi que tout achat générant une immobilisation doit être réalisé par l'intermédiaire des services transversaux.

Cela permet de bénéficier d'un service de maintenance efficient, de la réactivité des partenaires, celle-ci étant directement proportionnelle au volume des achats.

Avec cette politique Achats, la Fondation s'inscrit avec la communauté hospitalière dans le cadre de la continuité de la loi "Hôpital, patients, santé, territoires" (HPST), qui poursuit sa modernisation et s'attache désormais à la fonction achats.

Cette politique achats permet à chacun de contribuer à la performance globale des achats et doit donc s'inscrire dans ce cadre afin de participer à l'évolution de la Fondation, d'édifier des relations avec l'ensemble des fournisseurs en réfutant tout agissement répréhensible.

A cette fin, chacun doit véhiculer dans les relations avec les fournisseurs, l'éthique de la Fondation qui est transcrit dans le code de déontologie, code qui définit, au-delà d'un comportement irréprochable vis à vis des règles de la concurrence et du respect des contrats, que la volonté de faire partager les engagements de la Fondation en matière de développement durable doit être constante.

Cette politique sera déclinée par chaque service en stratégie, afin de garantir une cohérence institutionnelle globale.